

Pour bien comprendre les difficultés de restauration d'un semblable document, un détail de la condition de ces 114 feuillets ou plutôt chiffons devient nécessaire.

CONDITION.

Le tout présentant l'apparence de cahiers qui auraient moisî après avoir séjourné quelque temps dans l'eau, *rongés*, déchiquetés, en lambeaux épais, entremêlés les uns aux autres, constituant une masse compacte. Une partie des feuillets était tellement décomposée que toute cohésion était détruite ; la moindre tentative de les séparer menaçait de les mettre en parcelles.

TRAVAIL.

Il a fallu séparer ces feuillets un à un au moyen d'une spatule, réunir les morceaux sur une vitre, saisir le tout avec une feuille de papier de soie encollée, quelques-uns conservaient plus d'ensemble et n'exigeaient qu'une feuille de bon papier découpé à l'avance suivant le caprice de la difformité et qui en saisissait le contour pour remplacer la marge perdus.

Une autre misère était celle de replacer les morceaux détachés et entremêlés par un feuilletage imprévoyant, réunir des lambeaux dont le seul indice de rattachement consistait pour beaucoup dans la différence d'écriture, les teintes variées des encres, un reste de date ou de nom, enfin un casse-tête.

Les feuilles ainsi préparées, il fallait rendre au papier sa cohésion première, travail délicat fait au moyen d'une solution gélatineuse, après lequel elles furent séchées, redressées et passées au lamineur qui leur donna une forme unie, glacée, et toute la consistance d'une fabrication moderne.

Cette restauration, considérée au point de vue pratique comme impossible, a soumis l'ouvrier à beaucoup de patience, jointe à une expérience acquise et une enthousiaste ardeur de pouvoir contribuer à conserver un document précieux aux archives du pays, au prix de soixante-dix heures d'un travail ardu, compliqué, exigeant autant d'intelligence que de dextérité.

RÉSULTAT.

Après un mûr examen de chaque feuillet et une rude épreuve de manipulation, nous pouvons constater que nous avons livré le manuscrit dans un état de durabilité permanente et de restauration complète, concernant la partie matérielle des dommages à réparer.

T. LEMIEUX,
Relieur, Québec.

Comme il était à désirer d'avoir aussi tôt que possible un précis des registres, afin de pouvoir procurer sous une forme accessible des renseignements qui sont souvent demandés à ce bureau, les registres datant de 1723 ont été confiés à M. Joseph Marmette, archiviste adjoint, par être analysés de façon à indiquer les concessions originaires et tout les changements subséquents. Afin de donner à ce travail la plus grande exactitude, de façon que ceux qui le consulteront puissent le faire en toute confiance, il a été nécessaire de le contrôler bien attentivement à l'aide des ouvrages sur la généalogie des familles canadiennes. Parmi ceux-ci il me sera permis de signaler le "Dictionnaire généalogique" de l'abbé Tanguay, comme une œuvre essentiellement utile pour la période qu'elle embrasse.

Les registres ont été analysés à partir de 1723 jusqu'à 1781, et on trouvera, je crois, très satisfaisant le résultat des travaux de M. Marmette (à la fin des notes). Le rapport de l'an prochain contiendra le reste de cette analyse, en sorte que